



RÈGLES LOCALES

PLACEMENT DE LA BALLE

Le placement de la balle est autorisé, sur toutes parties tondues rases (fairways) du parcours, à 15 cm maximum du point où elle repose, sans se rapprocher du trou.

HORS LIMITES RÈGLE 27

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du terrain. Une balle qui traverse une route publique définie comme hors limites et vient reposer sur le terrain au-delà de cette route est hors limite.

TERRAIN EN RÉPARATION RÈGLE 25

Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus. Les drains effondrés et/ou gravillonnés. Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique. Les ravines dans les bunkers.

Drop gratuit à une longueur de club sans se rapprocher du trou.

PARTIE INTÉGRANTE DU TERRAIN

- Tous les chemins de terre ou de sable naturel. Pas de drop gratuit si la balle repose dessus.
- Une lèvre, un mur ou une face, en lisière de bunker, constitué de matériaux artificiels, est un **élément partie intégrante** du parcours. Dans ce cas, aucun dégagement gratuit ne sera autorisé selon la règle 16.1c.

•

TERRAIN EN CONDITIONS ANORMALES RÈGLE 25-1

Les souches d'arbres, même non marquées sont terrain en condition anormale. Les massifs de jeunes plantations recouvertes de copeaux sont terrain en condition anormale d'où le jeu est interdit. Drop gratuit à une longueur de club sans se rapprocher du trou.

INSTRUMENTS DE MESURES

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent uniquement la distance (montres et télémètres). L'utilisation d'instruments qui évaluent ou mesurent d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le vent ou le dénivelé) n'est pas autorisée. Pénalité pour avoir utilisé un instrument non-autorisé disqualification.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES RÈGLE 24-2

- Les chemins empierrés et/ou gravillonnés et/ou recouverts de sable rapporté et compacté sont obstructions inamovibles. Les poubelles et bancs en ciment. Le garage des voitures.
- Les poteaux marquant le chemin traversant le fairway des trous 14 et 15.